

ASSEMBLÉE NATIONALE2 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88567

présenté par
M. Lenoir, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 13

Dans l'alinéa 30 de cet article après les mots :

« est communiqué »,

insérer les mots :

« au consommateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.